

## Observations complémentaires déposées à l'Enquête publique (Reprise Mai 2019) – création du PDA commun

- Périmètre des abords du Château de La Brède et de l'Eglise Saint-Jean d'Etampes :

Concernant l'Eglise,

Une modification de PLU lancée en 2016 avait pour but de rendre constructible la zone UE du stade du bourg pour du logement. Suite à des oppositions diverses dont celle du commissaire Enquêteur, la municipalité n'a pas poursuivi cette procédure et la modification n'a pas abouti.

Aujourd'hui, dans la version de la révision du PLU proposée, la majeure partie de la zone concernée est bien restée UE, avec le règlement applicable à ce type de zonage.

Cependant, depuis la suspension de l'enquête, une commission d'élus a été créée et a décidé du lancement d'une étude de faisabilité de réhabilitation du gymnase, en étudiant les possibilités d'agrandissement, voire de construction de nouveaux espaces sur ce secteur, pour une plus grande polyvalence d'utilisation

Nous pensons toujours que la vue que l'on a en descendant vers le bourg depuis le haut de l'avenue Capdeville doit être conservée.

Elle est d'ailleurs toujours identifiée comme un « *panorama et point de vue à préserver* » sur la version du zonage du PADD datée de janvier 2019, présentée à la reprise de l'enquête.

Dans l'hypothèse où cette étude pourrait aboutir un jour à de nouvelles constructions sur cet endroit, et puisque le zonage UE peut autoriser une hauteur supérieure à 10m dans certains cas (cf. règlement page 113), il nous paraît souhaitable que les dossiers de demande de permis soient validés par l'Architecte des Bâtiments de France.

D'autre part, nous relevons l'incohérence de ce tracé si on le compare à celui maintenu du côté Sud, depuis l'avenue de La Blancherie. Ce périmètre Sud a été très peu réduit, alors que les axes de vision sont moins ouverts sur l'Eglise que ceux que l'on a du côté Nord. Coté Blancherie, l'édifice est davantage caché par du bâti et le dénivelé n'est pas suffisant pour apercevoir l'église.

Si cette proposition de périmètre est maintenue côté Sud, celui du côté Nord doit être agrandi.

**C'est pourquoi nous renouvelons notre demande d'inclure dans ce nouveau périmètre de l'Eglise, la zone UE du stade, gymnase compris.**

Nous maintenons également nos observations faites en Novembre concernant les parcelles voisines UB et UC.

les conseillers municipaux :

Corinne Martinez, André Boirie, Marie-Claude Richer, Bernard Cami-Debat, Hélène Braneyre.